



Livret d'accueil 2022-2026

Présentation

de l'ESAT des Camarines



# Sommaire

## **BIENVENUE A L'ESAT ..... 4**

Mot du Président d'ADTP ..... 4

Présentation de l'Association ..... 5

## **TRAVAILLER A L'ESAT : COMMENT ÇA SE PASSE ?..... 6**

• Une équipe pour vous accueillir ..... 6

• Un contrat de soutien et d'aide par le travail ..... 8

• Un projet d'accompagnement personnalisé ..... 8

• Votre parcours professionnel..... 9

• Des activités de soutien..... 9

• Les horaires de travail ..... 10

• Les congés ..... 11

• Votre rémunération..... 11

• Une couverture sociale et une mutuelle ..... 12

• L'accès à votre dossier ..... 12

## **VOS DROITS..... 13**

• Des documents obligatoires à vous remettre ..... 13

• Votre participation à la vie de l'ESAT ..... 14

• Votre orientation en ESAT ..... 15

• Quitter l'ESAT, arrêter de travailler à l'ESAT ..... 15

**INFORMATIONS PRATIQUES..... 16**

Venir à l'ESAT ..... 16

Numéros ESAT des Camarines ..... 18

## **Bienvenue à l'ESAT**

### **Mot du Président d'ADTP**

Bienvenue à vous qui nous rejoignez.

Comme il est dit dans les pages qui suivent vous intégrez une structure qui va vous permettre de vous épanouir et de vous réaliser dans une ambiance de travail saine et valorisante.

Tout est mis en œuvre pour faciliter votre intégration au monde du travail :

- Une équipe médico-sociale performante
- Des outils de travail modernes et adaptés au handicap
- Une rémunération garantie
- Une couverture sociale

et bien d'autres choses que je vous laisse découvrir à la lecture des pages suivantes.

Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous.

Bonne intégration.

Bien à vous.

Pierre Servet  
Président d'ADTP

## Présentation de l'Association

ADTP est une association créée en 1957 à Annecy

L'ESAT fait partie de cette association.

L'ESAT est un Etablissement et Services d'Aide par le Travail

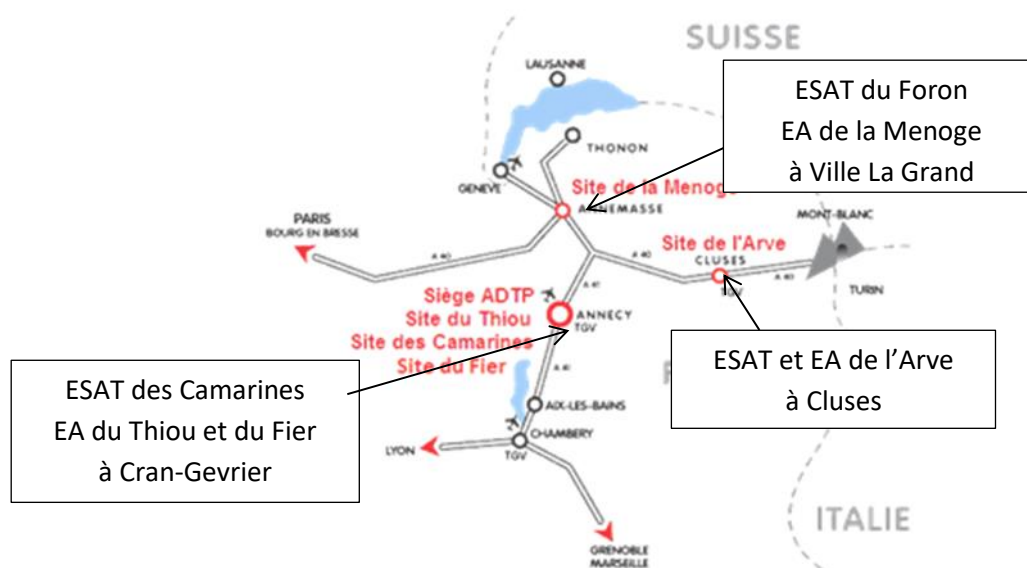
### Les missions d'ADTP :

Proposer un travail à des personnes en situation de handicap en Entreprise Adaptée ou en ESAT pour :

- Faire partie du monde du travail
  - acquérir des compétences professionnelles et personnelles
  - évoluer dans leur parcours
  
- Satisfaire les demandes des entreprises par un travail de qualité

ADTP emploie 600 personnes réparties sur 3 lieux en Haute-Savoie :

- à Cran Gevrier (près d'Annecy)
- à Ville La Grand (près d'Annemasse)
- à Cluses



## Travailler à l'ESAT : comment ça se passe ?

- **Une équipe pour vous accueillir**

Dans cette équipe, vous avez :

- un moniteur d'atelier référent
- un éducateur référent



**Pascal BERT**  
Directeur Général  
ADTP



**Mathieu CHACUN**  
Directeur ESAT/EA



**Annie MAILLET**  
Directrice Pôle  
Médico Social ADTP



**Alexandra BAUD**  
Responsable  
socio éducative



**Béatrice  
RUBIN- DELANCHY**  
Technicienne Qualité



**Sylvain NICOLLET**  
Responsable Sécurité



**Isabelle VELLUT**  
Responsable Hygiène  
et propreté H2O



**Emmanuel MIGUET**  
Responsable Espaces  
Verts FLUOR



**Antoine VIARD**  
Responsable  
d'activités EA-ESAT



**Mostafa YAMANI**  
Responsable  
Ateliers industriels



**Darryn BREVIGLIERI**  
Monitrice d'Atelier  
CARBONE



**Patrick TARDIVET**  
Moniteur d'Atelier  
CHLOROPHYLLE



**Thierry MOLLION.**  
Moniteur d'Atelier  
HELIUM



**Romuald MARIN**  
Moniteur AAF  
ELECTRON



**Christine MATHIEU**  
Monitrice d'Atelier  
TRIMIX



**Alexandre MONNIER**  
Responsable GED



**Alexandre GAL**  
Moniteur d'Atelier  
ADN



**Allison CARDINAUX**  
Monitrice d'Atelier  
OXYGENE et  
HYDROGENE



**Aurore JOUVENOT**  
Infirmière ESAT/EA



**Cloé VOCANSON**  
Responsable RH



**Marion BANDIERA**  
Psychologue ESAT



**Caroline DUVAL**  
Assistante sociale



**Patrice VERNAY**  
Coordinateur et  
éducateur spécialisé

Educateur spécialisé



**Alain CHATELARD**  
Educateur spécialisé



**Christine LAZZARONI**  
Coordinatrice des  
Parcours  
Professionnels



**Nathalie SERVET**  
Chargée éducative  
SAS



- **Un contrat de soutien et d'aide par le travail**

Vous êtes un travailleur d'ESAT

Vous signez **un contrat de soutien et d'aide par le travail** avec l'ESAT

Le contrat de soutien et d'aide par le travail explique :

- vos droits et vos obligations
- ce que l'ESAT doit mettre en place pour vous aider dans votre parcours professionnel

C'est **un document officiel**

Officiel veut dire que c'est la loi

Ce n'est pas le même contrat de travail qu'en milieu ordinaire

- **Un projet d'accompagnement personnalisé**



Après 6 mois à l'ESAT les encadrants organisent une réunion pour faire avec vous votre **projet personnalisé (PP)**

Vous exprimez vos choix, donnez votre avis

Dans cette réunion, nous parlons de :

- votre projet professionnel
- vos compétences dans le travail
- vos compétences que vous souhaitez développer
- vos objectifs
- vos besoins
- votre accompagnement à l'ESAT

**Vous signez ce projet personnalisé**



Le projet personnalisé est refait tous les 2 ans



- **Votre parcours professionnel**



Dans l'atelier, vous pouvez travailler sur différents postes

Les moniteurs d'atelier sont là pour :

- vous apprendre à travailler sur ces postes
- vous aider à développer vos compétences

Selon votre projet personnalisé vous pouvez :

- participer à des formations
- être accompagné pour trouver des stages à l'extérieur de l'ESAT
- être accompagné pour travailler en milieu ordinaire



- **Des activités de soutien**



Pendant le temps de travail

Vous pouvez participer à des **activités de soutien**

Ces activités de soutien sont différentes selon les années

Par exemple Yoga, arts plastiques, théâtre, groupe de parole, gestion des démarches administratives

Ces activités de soutien aident à :

- la détente, la gestion du stress
- l'expression
- au travail en équipe
- la dextérité



Ces activités de soutien se font à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ESAT

Des encadrants de l'ESAT ou des intervenants extérieurs animent les activités de soutien

- **Les horaires de travail**



Le temps d'accueil à l'ESAT est de 35 heures par semaine

Vous pouvez travailler moins selon vos besoins mais au moins 12 heures

Les horaires :

**Le matin** vous travaillez de..... à.....



**Le midi** vous prenez votre pause de.....à.....



Vous pouvez **manger au self** de l'ESAT

Le prix du repas : .....

Vous pouvez **apporter votre repas** et manger en salle de pause

Vous pouvez **rentrer manger chez vous ou à l'extérieur de l'ESAT**

**L'après-midi** vous travaillez de .....à.....



Vous ne travaillez pas le vendredi après-midi

Vous avez 15 minutes de pause le matin et l'après-midi

Commentaires :

- **Les congés :**



Vous avez 25 jours de congés payés plus 2 jours offerts par ADTP

Les dates de fermeture de l'ESAT sont choisies par ADTP

Un planning avec les dates de congés est donné en début d'année.

- **Votre rémunération**



La rémunération c'est comme un **salaire**

Vous êtes payé tous les mois par l'ESAT

Chaque fin de mois, vous avez une feuille de paie

L'ESAT vous paye même si il y a moins de travail

On dit que **vosre rémunération est garantie**

Votre rémunération varie selon de votre temps de travail

En plus de votre rémunération vous pouvez avoir :

- **la prime d'activité**
- **l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)**
- **une pension d'invalidité selon les situations**



Les montants de la prime d'activité et de l'AAH sont calculés en fonction de votre situation

- **Une couverture sociale et une mutuelle**

En travaillant à l'ESAT vous cotisez à **la sécurité sociale**

Cotiser veut dire que l'argent est pris sur votre rémunération



Vous avez **une mutuelle** par ADTP



La mutuelle c'est une assurance complémentaire santé **obligatoire**

Le prix de la mutuelle est prélevé chaque mois sur votre rémunération

ADTP paie une partie

Vous payez le reste

Chaque mois vous cotisez pour votre **retraite**

Vous pouvez aussi cotiser pour une prévoyance



- **L'accès à votre dossier**

Tous les documents qui vous concernent sont rangés dans un **dossier informatique** à votre nom

Dans ce dossier sont rangés :

- des informations administratives et sociales
- des courriers
- des écrits sur votre situation

Ces informations sont **confidentielles**.

Confidentielles veut dire que ces informations sont privées.



Vous pouvez demander à consulter votre dossier

## VOS DROITS

- **Des documents obligatoires à vous remettre**



- Votre contrat de soutien et d'aide par le travail

- La plaquette de présentation de l'ESAT

- Le projet d'établissement

- Le règlement de fonctionnement

- La charte des droits et libertés

C'est un document qui explique vos droits à l'ESAT

- La liste des personnes qualifiées

Les personnes qualifiées sont des personnes extérieures

à qui on peut demander de l'aide

si on n'est pas d'accord avec l'ESAT

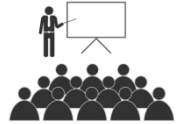
- La charte de bientraitance

C'est un document qui explique comment ADTP lutte

contre la maltraitance

- Un document pour choisir une personne de confiance

- **Votre participation à la vie de l'ESAT**



A l'ESAT il y a **des réunions d'atelier** avec tous les travailleurs

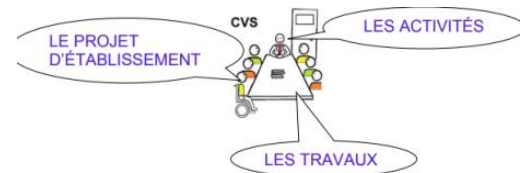
Les réunions d'atelier vous informent sur la vie de l'ESAT

A l'ESAT vous avez le droit de :

- poser des questions
- donner votre avis
- voter



## **Un Conseil de la Vie Sociale** existe à l'ESAT



On l'appelle le CVS

Des travailleurs de l'ESAT sont élus au CVS

Ces travailleurs s'appellent des représentants

Les représentants peuvent parler de vos questions au CVS

Les réunions CVS sont des temps de parole et d'expression sur la vie de l'ESAT

2 fois par an **des sorties ou des journées de fêtes à l'ESAT** sont organisées avec tous les travailleurs et les encadrants

C'est l'occasion de passer un bon moment ensemble

- **Votre orientation en ESAT**

La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) a reconnu que vous avez besoin de travailler en ESAT



Vous avez reçu une notification d'orientation vers l'ESAT

L'assistante sociale peut vous aider dans vos démarches auprès de la MDPH

- **Quitter l'ESAT, arrêter de travailler à l'ESAT**



**Vous pouvez demander à quitter l'ESAT pour différentes raisons :**

- Vous souhaitez travailler ailleurs
- Vous avez un autre projet personnel ou professionnel
- Vous souhaitez prendre votre retraite
- Vous voulez arrêter de travailler

**L'ESAT peut aussi demander l'arrêt de votre accueil à la MDPH :**

- Parce que vous ne respectez pas le règlement de fonctionnement
- Parce que vous ne venez plus travailler depuis longtemps sans justificatif médical
- Parce que le travail à l'ESAT ne vous convient plus

La MDPH doit être avertie lorsqu'un travailleur quitte l'ESAT

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Venir à l'ESAT

#### L'adresse de l'ESAT :

1 avenue Capitaine Anjot – Cran Gevrier

74960 Annecy

L'ESAT n'organise pas le transport des travailleurs

Vous pouvez venir :

#### En voiture ou en 2 roues

Parking gratuit sur place



#### En bus :

SIBRA

Ligne 2 arrêt CARILLONS

Ligne 8 arrêt LEP CARILLONS ou LYCEE BAUDELAIRE



#### En train

Gare d'Annecy et

Prendre le bus ligne 2 arrêt GARE QUAI OUEST



#### En car

Lignes régulières SIBRA





Ligne 80	Annecy /Thorens-Glières via Charvonnex
Ligne 81	Annecy / Aviernois via Villaz
Ligne 82	Annecy / Chef Lieu de Thorens-Glières via Nâves-Parmelan et Villaz
Ligne 40	Annecy / Entrelacs* via Alby-sur-Chéran et Saint-Félix
Ligne 41	Annecy / Le Châtelard via Viuz-la-Chiésaz, Gruffy, Mûres, Allèves, Lescheraines* et La Motte-en-Bauges
Ligne 42	Annecy / Cusy via Alby-sur-Chéran, Héry-sur-Alby et Chainaz-les-Frasse
Ligne 31	Annecy / Gare SNCF de Rumilly via Alby-sur-Chéran et Marigny-Saint-Marcel
Lignes 50 A 50 B 50 C	Annecy / Duingt via Sevrier et Saint-Jorioz
Ligne 60	Annecy /Talloires-Montmin via Menthon-Saint-Bernard

### **Lignes régulières Transdev**

Ligne Y51	Annecy / Albertville via Faverges
-----------	--------------------------------------

## Numéros ESAT des Camarines

Accueil ESAT des Camarines	04 50 52 06 42
Mostafa YAMANI Gap Leader	04 50 05 52 45 <a href="mailto:m.yamani@adtp.com">m.yamani@adtp.com</a>
Alexandra BAUD Responsable Socio-éducatif	04 50 05 52 48 <a href="mailto:a.baud@adtp.com">a.baud@adtp.com</a>
Alexandre MONNIER Responsable d'atelier Mailing/numérisation	04 50 52 05 25 <a href="mailto:a.monnier@adtp.com">a.monnier@adtp.com</a>
Caroline DUVAL Assistante Sociale	04 50 66 65 63 <a href="mailto:c.duval@adtp.com">c.duval@adtp.com</a>
Patrice VERNAY Conseiller éducatif	04 50 11 07 51 <a href="mailto:p.vernay@adtp.com">p.vernay@adtp.com</a>
Anthony JULLION Conseiller éducatif	04 50 11 07 52
Alain CHATELARD Conseiller éducatif	04 50 11 07 54 <a href="mailto:a.chatelard@adtp.com">a.chatelard@adtp.com</a>
Marion BANDIERA Psychologue	04 50 05 52 47 <a href="mailto:psychologue-esat-foron@adtp.com">psychologue-esat-foron@adtp.com</a>
Christine LAZZARONI Coordinatrice des parcours professionnels	04 50 11 07 53 <a href="mailto:c.lazzaroni@adtp.com">c.lazzaroni@adtp.com</a>
Isabel SANCHEZ Monitrice d'atelier Hydrogène/oxygène	04 50 11 07 56 <a href="mailto:i.sanchez@adtp.com">i.sanchez@adtp.com</a>
Thierry MOLLION Moniteur d'atelier Hélium	04 50 11 07 58 <a href="mailto:t.mollion@adtp.com">t.mollion@adtp.com</a>

Patrick TARDIVET Moniteur d'atelier Chlorophylle	04 50 11 07 50 <a href="mailto:p.tardivet@adtp.com">p.tardivet@adtp.com</a>
Christine MATHIEU Monitrice d'atelier Trimix	04 50 52 01 14 <a href="mailto:c.mathieu@adtp.com">c.mathieu@adtp.com</a>
Allison CARDINAUX Monitrice d'atelier Carbone	04 50 52 01 45 <a href="mailto:a.cardinaux@adtp.com">a.cardinaux@adtp.com</a>
Alexandre GAL Moniteur d'atelier ADN	04 50 52 39 60 <a href="mailto:a.gal@adtp.com">a.gal@adtp.com</a>
Emmanuel MIGUET Moniteur d'atelier FLUOR	<a href="mailto:e.miguet@adtp.com">e.miguet@adtp.com</a> 04 50 66 44 41
Isabelle VELLUT Monitrice d'atelier H2O	04 50 11 07 59 <a href="mailto:i.vellut@adtp.com">i.vellut@adtp.com</a>
Nathalie SERVET Chargée éducative DISME	04 50 11 07 55 <a href="mailto:n.servet@adtp.com">n.servet@adtp.com</a>
Romuald MARIN Moniteur d'atelier d'apprentissage et de formation Electron	04 50 52 09 43 <a href="mailto:r.marin@adtp.com">r.marin@adtp.com</a>
Aurore JOUVENOT Infirmière	04 50 05 52 44 <a href="mailto:a.jouvenot@adtp.com">a.jouvenot@adtp.com</a>

### autres numéros utiles

MDPH	04 50 33 22 50
ALMA 74 Numéro Ecoute maltraitance	04 50 46 80 91
Comité technique de lutte contre la maltraitance	04 50 88 41 32